

Réflexion menée par le bureau de la CEA  
sur l'éventualité d'un regroupement  
des structures d'accueil de l'enfance jurassiennes.

Centralisation à COURT TERME :

**But :** « Permettre aux directions de gagner du temps et de l'efficacité par la centralisation de certaines prestations ».

- Centrale de remplacement (liste de remplaçants en cas d'urgence)
- Centrale d'inscription en liste d'attente (prévoir des postes pour du personnel qui réceptionne les demandes d'inscription en liste d'attente et renseigne les parents, par district)
- Répartition des places de stages (principalement pour les stages maturités et stage en école ASE, evt aussi les pré-apprentis)
- Développer la politique inclusive cantonale

Projet de regroupement à long terme

**But :** « Permettre aux directions de gagner du temps et de l'efficacité par la création d'une entité qui donne des directives claires et uniformes ».

Selon les propositions de l'étude Mazars, nous souhaitons partir sur l'option 2 : «fondation comme centre de prestations »

**S'inspirer du fonctionnement des autres cantons :**

[Réseau Apero - Accueil \(reseau-apero.ch\)](http://reseau-apero.ch)

[EFAJE, Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour](#)

- Créer un PEP, une « service cantonal » qui donne des directives cohérentes (service petite enfance, organe surveillance).
- A Genève : Service d'Accueil et de surveillance de l'accueil de jour évaluent l'institution en 1 journée complète et le rapport est inséré dans l'autorisation d'exploiter.
- A Genève toujours, le contrat « 10h minimum » avec les remplaçantes fonctionne bien. Les remplaçantes seraient payées par la fondation ?

**Les avantages d'un regroupement :**

- Centrale d'inscription en liste d'attente : gain de temps pour les directions et facilité pour les parents. Meilleure gestion des besoins en places d'accueil pour le canton.
- En créant une fondation, nous aurons des personnes compétentes et motivées dans le Conseil de Fondation

- Gestion des places de stage : un seul interlocuteur pour l'école (DIVSSA). Egalité de traitement pour les jeunes. Meilleure répartition des places de stage, équité entre les institutions.
- Politique d'inclusion : permettre à chaque enfant d'avoir une place dans des maisons de l'enfance.
- Les directions auront plus de temps pour faire du pédagogique (au lieu de l'organisationnel). Amélioration de la qualité d'accueil.